

# La distribution de masques aux habitants débutera le 11 mai à Lège Cap-Ferret

Afin d'accompagner la levée progressive du confinement, la Municipalité de Lège-Cap Ferret s'est engagée dès le début du mois d'avril à offrir des masques aux entreprises et aux habitants de la commune. La distribution de ces masques au public sera organisée à partir du lundi 11 mai, selon 2 dispositifs complémentaires.

## POUR LES PERSONNES VULNERABLES : LIVRAISON A DOMICILE

Les personnes vulnérables font l'objet d'un suivi de proximité depuis le début de la crise sanitaire, via des contacts téléphoniques réguliers permettant d'identifier leurs besoins et de leur apporter une aide ciblée. Dans ce cadre, chaque personne se verra remettre à domicile un kit de protection incluant : un masque en tissu lavable et réutilisable, un masque chirurgical ainsi qu'un mode d'emploi des masques. Ces personnes seront contactées individuellement par téléphone à compter du 5 mai. Les masques seront distribués à compter du 11 mai et jusqu'au 16 mai par la réserve communale de sauvegarde épaulée par une équipe de bénévoles.

## POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS : DISTRIBUTION PAR SECTEURS

La distribution des masques sera organisée à compter du 11 mai sur 4 sites de la commune, de 9h à 18h. Ces sites permettent un accès et une circulation aisés et sécurisés ainsi que le respect des consignes sanitaires.

Chaque foyer résidant de la commune recevra un masque en tissu lavable et réutilisable ainsi qu'un masque chirurgical par personne, sur présentation des justificatifs suivants : carte d'identité des membres du foyer et justificatif de domicile

daté de moins de 6 mois.

### **Village site:**

- Lège -> Parking bus situé derrière le stade Louis Goubet
- Le Four, Claouey, Les Jacquets ->Parvis du marché de Claouey
- Petit Piquey, Grand Piquey, Pirailan, le Canon, l'Herbe -> Parvis du marché de PIRAILLAN
- La Vigne, le Cap Ferret -> Parking du Marché du CAP FERRET

Les personnes vulnérables qui n'auraient pas été contactées d'ici le 7 mai et ne pourraient se déplacer sont invitées à contacter le CCAS au 05 57 56 40 55. Par la suite, la commune prendra en charge financièrement la fourniture de masques pour les personnes bénéficiaires du CCAS.

### **POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PRESQU'ILE : DISTRIBUTION DE MASQUES CHIRURGICAUX**

Afin de soutenir l'activité économique locale, la municipalité offre deux masques de protection par jour et par employés aux entreprises de la commune, accompagnés d'un mode d'emploi des masques et d'une affiche des gestes barrières. Les besoins des entreprises ont été évalués grâce à l'envoi d'un questionnaire en ligne auprès des acteurs économique locaux. Cette distribution constitue une aide concrète à la poursuite et à la reprise d'activité à compter du 11 mai et sera réalisée cette semaine par une équipe de bénévoles.

– *Permanence mairie : 05 56 03 84 00 – 7j/7 de 8h30 à 17h30.*

– *Maison de la Famille : 05 56 03 80 51 – 7j/7 de 8h30 à 17h30.*